

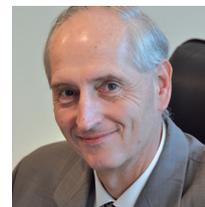
# MAI 2013

# LettreInfo [N°1]

## Chantier Loudéac



**Une lettre pour vous informer régulièrement de l'avancée des travaux de la RN 164**



**Michel CADOT**

Préfet de la région  
Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Après l'achèvement de la déviation de Saint-Caradec fin 2011, une nouvelle phase des travaux d'aménagement de la RN 164 s'est ouverte, en septembre 2012, avec les travaux de mise à 2 x 2 voies de la déviation nord de Loudéac.

## Les travaux prévus à Loudéac



Les travaux de mise à 2 x 2 voies de la déviation Nord de Loudéac sont délicats à mener car il s'agit de minimiser la gêne pour les automobilistes dans ce secteur d'entrée de l'agglomération de Loudéac, très fréquenté.

Cette lettre est destinée à vous informer de l'avancée du chantier. Régulièrement, nous vous présenterons les ouvrages réalisés, les opérations à venir et les actions menées autour de ce projet, notamment pour la prise en compte de l'environnement.

Longue de 162 km, la RN 164 assure la desserte de la Bretagne d'est en ouest, sur un axe reliant Montauban-de-Bretagne à Châteaulin. Aujourd'hui, 98 km ont déjà été transformés en une route express à 4 voies, soit plus de 60 % du linéaire de l'axe. C'est une part importante qu'il faut continuer à faire progresser. L'État et la Région se mobilisent pour poursuivre les travaux à un rythme soutenu ; ainsi les 3 km qui concernent la déviation de Loudéac viendront bientôt s'ajouter à ce linéaire.

Le chantier, qui se terminera fin 2015, a deux objectifs essentiels : améliorer votre confort et votre sécurité et favoriser le dynamisme des territoires. Pour cela, des travaux importants doivent être menés, nécessitant parfois la fermeture de routes et la mise en place de déviations. Soyez assurés que tout est fait pour atténuer la gêne occasionnée autant que possible.

## Quels travaux en cours ?

# Le giratoire provisoire

**2 questions** à Gilles Simon, chargé de projet à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

### Pourquoi fallait-il installer ce giratoire ?

Pour réaliser le doublement de la RN 164, il fallait rallonger le pont du Chaffaud qui enjambe la route nationale. Ces travaux nécessitaient donc la fermeture à la circulation de la RD 700, entre le giratoire du Chaffaud et le giratoire d'Armor, ainsi que la création d'une déviation provisoire, effective depuis le mois de novembre 2012.

Dans le sens Saint-Brieuc / Loudéac, la déviation est très courte (moins de 500 m). Dans le sens Loudéac / Saint-Brieuc, elle représente environ 3 km.

Le giratoire provisoire permet également de créer un accès supplémentaire aux entreprises qui interviennent sur le chantier du pont du Chaffaud, qui se déroule dans un espace très restreint.

### Pendant combien de temps le giratoire sera-t-il en service ?

Le giratoire provisoire fonctionnera jusqu'à la fin du chantier, en raison des autres travaux qui sont prévus à proximité, et pour lesquels il restera nécessaire.

Le basculement sur la RN 164 à 2 x 2 voies s'effectuera donc à la fin 2015.



# Les ouvrages d'art

Des travaux nécessaires sur le pont du Chaffaud

**L**e pont, qui est utilisé par deux modes de transports – ferré et routier – ne pouvait pas, dans sa configuration initiale, enjambrer la route une fois élargie à 2 x 2 voies. Il faut donc effectuer un double prolongement : celui de la voie ferrée pour le pont rail, celui de la chaussée de la RD 700 pour le pont route.

Le pont rail, fait de poutrelles métalliques, aura une longueur de 21 mètres.

Le pont route, conçu uniquement en béton armé, fera 15 mètres de long.

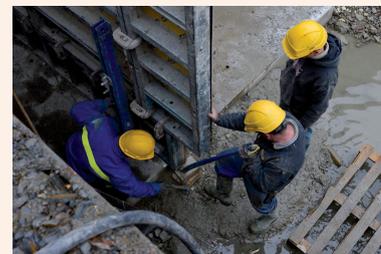
Le pont rail sera opérationnel dans le courant de l'été 2013, de manière à pénaliser le moins possible la circulation du train touristique qui relie Saint-Brieuc à Loudéac.

Le pont route sera, lui, mis en service en août 2013.

## Zoom sur...

# L'équipe du chantier

Qui fait quoi ?



**La maîtrise d'ouvrage** est l'entité qui décide des travaux.

Il s'agit de la DREAL Bretagne, représentant le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. C'est elle qui, au nom des services de l'État en région, réalise les programmes routiers et pilote les investissements de développement du réseau routier. Gilles Simon, ingénieur à la DREAL, est chargé du projet. Il pilote les études, passe les marchés de travaux, s'assure de l'obtention des obligations réglementaires et veille au respect du planning et du coût de l'opération. Il assure la communication et la concertation avec les collectivités et les riverains. Il est assisté par Denis Lecoursonnais.

**La maîtrise d'œuvre** est l'entité qui prépare les marchés de travaux et pilote l'ensemble des entreprises sur le chantier. Il s'agit de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIR Ouest). Le responsable du projet est Julien Bonal. Il est assisté de Serge Jegard.

Les titulaires du marché sont deux entreprises locales qui font appel à une dizaine de sous-traitants. La conception des ponts est assurée par INGEROP pour le pont rail et SETI pour le pont route.

## Quels travaux à venir ?

# La déviation du cours d'eau de la Ville Audrain

Une fois les travaux sur le pont du Chaffaud terminés, le prochain chantier consistera à dévier le cours du ruisseau de la Ville Audrain, à la hauteur de l'échangeur du Launay-Grésillon. Comme la route va être élargie, le tracé de la rivière doit être modifié. Pour cela, des dalots, c'est-à-dire des canalisations de forme rectangulaire (2,5 m de largeur sur 2 m de hauteur)

vont remplacer les buses actuelles, sur une longueur de 60 m.

La création d'un nouveau lit du ruisseau va entraîner d'importants travaux de terrassement. Pour enfouir les dalots, il faudra ouvrir le remblai existant qui supporte la route actuelle et creuser jusqu'à 10 m de profondeur sur une longueur d'environ 20 m. Les travaux vont

durer six semaines. Une déviation sera mise en place : les automobilistes emprunteront la Voie Communale 11 et la Route Départementale 41. Auparavant, des travaux préparatoires seront effectués, dès juin prochain, sur la VC 11 pour renforcer sa structure et au niveau du carrefour entre les deux routes, pour améliorer la jonction.

## Le calendrier des travaux

### Septembre - octobre 2012

Dégagement d'emprises et construction du giratoire provisoire.

### Décembre 2012 - août 2013

Allongement du pont du Chaffaud et préparation de l'itinéraire de déviation.

### Septembre - octobre 2013

Réalisation de l'ouvrage hydraulique du cours d'eau de la Ville Audrain.

### Novembre 2013 - avril 2014

Prolongement des ponts de Cojan, du Launay Grésillon et de Ville Gelfin.

### Mai 2014 - fin 2015

Doublement de la chaussée de la RN 164. Mise en service : fin 2015

## Un chantier respectueux de l'environnement

# Quelles protections pour l'environnement ?

Avant le début du chantier, une étude environnementale a été effectuée, pendant un an, pour recenser les espèces faunistiques et floristiques protégées et prendre les précautions nécessaires pendant la phase des travaux. Ainsi, les arbres à abattre ne devaient pas abriter de chauves-souris. Le déboisement devait intervenir en dehors de la période de reproduction des oiseaux, soit avant le mois de février. À ces mesures, le Conseil National de Protection de la Nature a ajouté deux autres objectifs : aucune opération nocturne ne doit avoir lieu pendant toute la durée du chantier et deux banquettes sont créées dans le nouvel ouvrage de dé-

viation du ruisseau de la Ville Audrain pour permettre aux musaraignes aquatiques de l'emprunter. Ces banquettes sont également favorables à la circulation du campagnol amphibie, de la loutre d'Europe et de la petite faune en général. Étant donné sa proximité avec la zone d'habitat de ces espèces, le chantier se déroulera dès le début de la période des basses eaux, entre septembre et octobre prochains.

Une fois la nouvelle route mise en circulation, d'autres mesures seront appliquées en faveur de l'environnement : exclusion des pesticides pour l'entretien des bordures, fauches respectueuses du cycle de vie de la faune.



## 3 questions à

# Gérard Lahellec,

Vice-président de la Région Bretagne,  
chargé de la mobilité et des transports.

©Emmanuel Pain



**La Région Bretagne finance la moitié des travaux d'aménagement de la déviation nord de Loudéac. Pourquoi un tel engagement ?**

La Région Bretagne a fait le choix de cofinancer à 50 % avec l'État, les travaux de mise à 2 x 2 voies de la RN 164. C'est dans le cadre de cet objectif que la Région finance les travaux de

la déviation nord de Loudéac. En effet, au même titre que la liaison ferroviaire à Grande Vitesse, la mise à 2 x 2 voies de la RN 164 constitue un objectif stratégique de première importance car le désenclavement du Centre-Bretagne sera routier ou ne sera pas ! Cette prise d'initiative de la Région, qui exonère désormais les Départements du cofinancement de ces opérations, vise aussi à accélérer la réalisation des travaux.

**Quels sont les aspects du chantier pour lesquels la Région est particulièrement vigilante ?**

La vigilance essentielle de la Région s'exerce sur l'insertion de ces travaux dans l'environnement et surtout dans la perspective d'assurer au mieux les dessertes locales dans un secteur où les activités de l'agroalimentaire

sont particulièrement développées. Enfin, la vigilance régionale s'exerce aussi sur les bons rétablissements des voiries et la réalisation des ouvrages permettant de pérenniser l'infrastructure ferroviaire appelée elle aussi à être modernisée sur cet axe reliant Auray à Saint-Brieuc.

**Dans quel contexte s'inscrivent les travaux sur la RN 164 ?**

Ces travaux interviennent dans un contexte appelant une ambition publique renouvelée pour soutenir les activités des entreprises de travaux publics, impactées elles aussi par la crise. Ces travaux s'inscrivent aussi dans le soutien au développement de tous les territoires et en particulier du Centre-Bretagne. Ils ne peuvent donc pas être dissociés de l'ensemble des travaux programmés ou en cours sur la totalité de l'axe.



**Zoom sur...**

**Le PDMI / le financement du projet**

Le projet de doublement de la RN 164 est inscrit sur plusieurs secteurs dont celui de Loudéac au Programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 pour la Région Bretagne. Ce programme succède aux anciens contrats de plan État - Région (CPER), et tient compte des nouvelles orientations qui se sont dégagées lors du Grenelle de l'Environnement (améliorer la qualité environnementale des infrastructures, fiabiliser les temps de parcours et la sécurité routière, renforcer l'accessibilité des territoires...) La phase de travaux concernant le doublement de la déviation nord de Loudéac, d'un montant de 12,5 millions d'euros, est financée, à parité, par l'État et le Conseil régional de Bretagne.



## Comment s'informer sur le projet ?

Pour suivre l'avancée des travaux en cours à Loudéac et dans le reste de la Bretagne : le site de la DREAL Bretagne, [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr) (onglet infrastructures, sécurité, transports).

Pour prendre connaissance des conditions de circulation sur la RN 164 : le site de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest, [www.enroute.ouest.developpement-durable.gouv.fr](http://www.enroute.ouest.developpement-durable.gouv.fr)